

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne  
de la Région d'Ile-de-France – 1 rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin Cedex

Arrêté du Président

**N° 2019-165**

NG

**OBJET** : Ouverture d'un concours externe sur épreuves et de deux concours internes de gardien-brigadier de police municipale, session 2020 – IDF

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et relèvent respectivement des échelles C1, C2 et C3 de rémunération,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n° 94-932 du 25 octobre 1994 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de police municipale,

Vu l'arrêté n°2015-153 du 29 avril 2015 donnant respectivement délégation de signature à Mmes Martine BARBEROUX, Directrice des concours, et Sarah DESLANDES, Directrice Générale Adjointe,

Vu l'arrêté n° 2018-359 du 12 décembre 2018 donnant respectivement délégation de signature à Mmes Sylvie HUSSON, Directrice Générale, et Sarah DESLANDES, Directrice Générale Adjointe chargée des concours, de l'emploi, de la santé et de l'action sociale,

Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la région Ile-de-France, dite convention IDF, session 2020.

Considérant les besoins exprimés par les collectivités ou les établissements d'Ile-de-France.

**ARRETE**

**Article 1** : Un concours externe sur épreuves et deux concours internes de gardien-brigadier de police municipale sont ouverts à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2019**, pour le ressort géographique des CDG de la région Ile-de-France.

**Article 2** : Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre interdépartemental de gestion au plus tard le **6 novembre 2019**.

**Article 3** : Pendant la période de retrait de dossiers, du **1<sup>er</sup> octobre au 6 novembre 2019**, les candidats peuvent également se préinscrire en ligne sur le site internet [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr).

Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au centre de gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme inscription.

**Article 4** : La clôture des inscriptions est fixée au **14 novembre 2019**.

**Article 5** : Les épreuves écrites d'admissibilité de ces concours auront lieu le **5 mai 2020** au CIG de la petite couronne 1 rue Lucienne Gérard – 93698 PANTIN et si nécessaire dans un lieu qui sera précisé ultérieurement.

**Article 6 :** Les tests psychotechniques pour les candidats admissibles auront lieu le **15 octobre 2020** au CIG de la petite couronne 1 rue Lucienne Gérard – 93698 PANTIN et si nécessaire dans un lieu qui sera précisé ultérieurement.

**Article 7 :** Le nombre de postes ouverts aux concours est fixé à **190**, répartis comme suit :

| Concours   | Nombre de postes |
|--|------------------|
| Concours Externe   | <b>95</b>        |
| Premier concours interne réservé aux agents de surveillance de la voie publique                | <b>57</b>        |
| Second concours interne réservé aux gendarmes adjoints volontaires et aux adjoints de sécurité | <b>38</b>        |

**Article 8 :** Le règlement général des concours et examens professionnels annexé au présent acte et consultable sur le site [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr), est communicable à toute personne en faisant la demande.

**Article 9 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion, du C.N.F.P.T. 1<sup>ère</sup> couronne et du Pôle Emploi, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 15 juillet 2019



Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale Adjointe

  
Sarah DESLANDES

Accusé de réception en préfecture  
093-287500060-20190715-2019-165-AR  
Date de télétransmission : 25/07/2019  
Date de réception préfecture : 25/07/2019